

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2016

L'an deux mil seize, et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du vingt juin 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : M. Frédéric MELCHIOR, Maire ; M<sup>me</sup> Amandine MONTUY, M. Arnaud LEFEBVRE, M<sup>me</sup> Véronique GELE, M. Antoine DELMOTTE, M<sup>me</sup> Virginie FLANDRIN (arrivée à 20h10), M. Gilbert THOMAS, M<sup>me</sup> Brigitte CHARLEMAGNE (arrivée à 19h20), M. Bruno MICOLINO, M. Pascal PIQUET, M. Pierre-Yves HEMBERT, M Frédéric DANIEL, M<sup>me</sup> Noëlla FOURNIER.

**Etaient excusés** : M. Claude CAILLEUX ayant donné pouvoir à M. Arnaud LEFEBVRE, M<sup>me</sup> Sandy BOURET ayant donné pouvoir à M<sup>me</sup> Amandine MONTUY, M<sup>me</sup> Cécile DEBUSSCHERE ayant donné pouvoir à M. Pascal PIQUET., M<sup>me</sup> Micheline GLAISE ayant donné pouvoir à M Bruno MICOLINO, M. Christophe CATEZ, M<sup>me</sup> Anne LAPORTE

Conformément à l'article L - 2121-15 du CGCT, M<sup>me</sup> Fournier est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur les comptes rendus du 02 avril et du 13 Mai 2016 M. Piquet répond qu'il manque une voix lors du vote du Compte administratif 2015. M<sup>me</sup> Duhin, secrétaire de Mairie, répond que M Le Maire avait un pouvoir et qu'il était sorti pour l'approbation du Compte administratif. M Piquet fait remarquer que dans l'information du Maire, l'affaire Lemoine n'est pas évoquée. M Le Maire précise qu'il s'agissait que d'information.

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour :

## ❖ PADD PLUI :

Monsieur Tacquet, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq en charge de l'urbanisme, Monsieur Lenoir, Directeur Général des Services de la CCRA, M<sup>me</sup> Fanny Serret, Adjointe de Monsieur Lenoir et Monsieur ROSIAUX du cabinet Urbicom sont présents ce soir pour présenter le PADD à l'assemblée. Monsieur Lenoir indique que cette présentation a pour but d'engager un débat et invite l'assemblée à poser les questions. Monsieur Lenoir rappelle que le document est fait dans l'intérêt général et non dans l'intérêt personnel, que le document concerne l'ensemble du territoire et non une commune, et insiste sur le fait que le PADD est réalisé pour respecter la réglementation du SCOT. Monsieur ROSIAUX présente le PADD. Il rappelle les objectifs et le contenu du PLUI. Monsieur Piquet fait part de son inquiétude pour les terrains déclassés. Monsieur Lenoir rétorque qu'il faut respecter la loi. La répartition du quota foncier ne satisfait pas l'assemblée.

Les observations de l'assemblée :

- souhaite la prise en compte de l'aire ferroviaire

- souhaite favoriser les pistes cyclables, développer l'usage du vélo
- n'exclut pas l'implantation d'un cabinet médical en zone urbaine
- souhaite ajouter un projet de construction d'une salle multi-activités sur l'emplacement réservé, situé sur le terrain de sport.
- Création d'une zone Commerciale, Artisanale sur le territoire de la Commune
- Création d'une voie douce sur la route d'Ardres, du Pont de l'Autoroute au carrefour rue des Payens ; sur la route d'Audruicq du Pont de Fer jusque la rue du Mont Hulin
- Réserves des surfaces extérieures pour les Commerces, Artisans et entreprises pour leur développement (maintien de l'emploi et création d'emploi)
- Quel sera le devenir économique des Commerces, Artisans et Entreprises en place
- Réserve d'emplacement pour la création d'une zone de covoiturage
- Redéfinition de la zone urbaine,
- Reprise des terrains communaux en totalité et non partiellement, situés en zone urbaine
- Clause de revoyure : Différencier les 13 Communes des Communes d'Audruicq et Oye-Plage
- Zones humides : A définir, quel sera l'impact sur les exploitations agricoles, analyse du terrain aux frais de la CCRA et non des agriculteurs, quelles sont les exploitations agricoles qui seront concernées ? Date de réunion à fixer afin que chaque agriculteur concerné puisse s'exprimer.
- Redéfinir la trame urbaine
- Inquiétude quant à la détermination des zones dites d'extension (obligation de les fixer d'emblée, manque de souplesse pour le Maire)
- Inquiétude pour le maintien des effectifs scolaires (fermeture de classes) suite au quota foncier
- Inquiétude quant à la transition entre le POS qui tombe en mars 2017 et le PLUI qui entrera en vigueur six mois plus tard.

Pour avis du conseil municipal de Nortkerque

### ❖ Infrastructures

Monsieur Lefebvre, adjoint en charge des infrastructures expose les points à aborder :

- Acquisition et installation d'un compteur forain sur la place

La commission préconise d'investir dans l'achat d'une borne escamotable de distribution d'énergie destinée aux espaces publics au lieu de payer à chaque fois la location d'un compteur forain ( ducasse, téléthon, autres manifestations?). Elle serait installée sur la place, pour un coût d'acquisition de 3400 € HT.

Il est pour l'achat et l'installation de cette borne escamotable pour un prix HT de 3 400 € ?

Monsieur Pierre-Yves HEMBERT a quitté la séance

Pour	Abstention	Contre
16	-	-

- Travaux de réfection rue du Parc

Dans la continuité des travaux des rues de la Chapelle et de la rue Vrolant, la commission préconise de refaire également cette année la rue du Parc. Les communes de Nielles Les Ardres et de Zutkerque sont favorables pour participer financièrement à la réfection de la rue du parc. La commission préconise que la commune de Nortkerque supporte 50 % des frais à savoir 5 133, 60 € HT à condition que les autres communes prennent en charge le reste.

L'entreprise EUROVIA serait en charge de ces travaux.

Monsieur Lefebvre informe l'assemblée que les travaux de la rue de la Chapelle ont débuté le mercredi 22 juin.

Qui est pour les travaux de réfection rue du Parc dans les conditions précitées ?

Pour	Abstention	Contre
16	-	-

- Choix de l'entreprise pour les travaux d'accessibilité route d'Audruicq

Dans le cadre de l'ADAP, des travaux doivent être effectués route d'Audruicq. Monsieur Lefebvre rappelle les travaux qui vont être réalisés :

- aménager les trottoirs face à la garderie et la cantine route d'Audruicq
- créer une rampe PMR pour l'accès à ce bâtiment ainsi qu'à école
- aménager une petite place, pour l'accueil des parents, des enfants lorsqu'ils prennent le bus...
- créer un quai bus.
- aménager les passages piétons.
- installer un éclairage spécifique pour les passages piétons.
- renforcer l'entrée du second parking.

La commission d'appel d'offres s'est réunie lundi 20 juin à 17h30 pour l'ouverture des plis. Monsieur Lefebvre fait part du rapport d'analyse du cabinet Ingeo :

Classement des offres sur un total de 100 points :

- 1) Actif TP : 99,20 sur 100
- 2) ALLIANCE TP : 91,02 sur 100
- 3) STPP : 88,93 sur 100
- 4) TP des 2 CAPS : 86,96 sur 100

La commission préconise de retenir ACTIF TP pour un montant HT de 69 404,70 €. M Piquet précise que l'entreprise n'a qu'un an d'ancienneté.

Monsieur Lefebvre propose au vote, qui est pour retenir l'entreprise ACTIF TP pour un montant de 69 404,70 €.

Pour	Abstention	Contre
12	4	-

M Lefebvre informe l'assemblée qu'ACTIF TP a prévu de démarrer les travaux début août.

❖ Education :

Monsieur le Président demande à Madame Montuy, adjointe en charge de l'Education et du personnel communal de bien vouloir exposer le sujet.

- Formation obligatoire dans le cadre du Contrat Avenir

Madame Montuy rappelle que la commune emploie un salarié en contrat d'avenir, et qu'à ce titre, la commune perçoit une aide de l'état. En contrepartie, la commune a l'obligation de former le salarié. Suite à un rendez-vous avec la Mission Locale, et l'employée concernée souhaite obtenir un CAP Petite enfance. Madame Montuy a contacté plusieurs sociétés de formation par correspondance et les présente à

l'assemblée. Après discussion, le conseil décide de retenir l'organisme CESAD pour un montant total de 1 700 € net tout compris.

Qui est pour retenir l'organisme CESAD pour un montant de 1 700€ net ?

Pour	Abstention	Contre
16	-	-

- Sortie inter centres aérés en partenariat avec la CCRA

La CCRA organise le mardi 27 juillet, une journée inter-centres aérés à l'éco pôle de Vieille Eglise sur le thème de Kolanta. Elle prend en charge le bus et le repas du midi pour les animateurs et les enfants. Le mardi étant une demi-journée chez nous, la commission propose qu'ils soient rémunérés dès leur prise en charge de cette journée soit dès 9h00. Cette sortie concerne 3 animateurs et donc représentera 4h30 de rémunérations en plus pour ces 3 personnes.

- Qui est contre la rémunération de ces 3 animateurs pour la sortie ?

Pour	Abstention	Contre
16	-	-

- Mini séjour : nombre d'enfants, rémunérations des animateurs, achats de matériel

Pour rappel, nous avons voté au dernier conseil : 2 groupes soit 24 enfants, de 8 à 14 ans. 3 animateurs et la directrice, payés en forfait à 100 euros la nuit.

A la demande de l'équipe du centre et sur préconisation de la commission, Mme Montuy propose d'augmenter le nombre d'inscrits à 40 enfants de 8 à 14 ans. Les animateurs souhaitent tous participer bénévolement, ils justifieront leur bénévolat par courrier et demandent d'investir dans 5 tentes.

Tente 2 places décathlon à 50 euros.  $50 \times 5 = 250$  euros

Qui est contre l'achat de 5 tentes pour l'ALSH ?

Pour	Abstention	Contre
16	-	-

Qui est pour l'augmentation du nombre d'enfants participant au mini séjour ?

Pour	Abstention	Contre
16	-	-

### ❖ Vie Locale

Monsieur le Président demande à Monsieur Delmotte, adjoint en charge de la vie locale d'exposer le sujet :

- Acquisition d'un panneau d'affichage électronique

Le panneau d'affichage de la commune étant désuet, Monsieur Delmotte propose d'acquérir un panneau d'affichage électronique pour un montant de 6 000 € HT

Qui est pour l'achat d'un panneau d'affichage électronique d'une valeur de 6 000€ HT ?

Pour	Abstention	Contre
12	4	-

- Points sur les festivités
- Lundi 01 Août 2016 – distribution de tickets de manèges, remise de médailles aux décorés.
- Remise de la Marianne du Civisme
- Jeudi 14 Juillet 2016 Maisons fleuries, remise des résultats le 28 Août 2016

❖ Informations de Monsieur le Maire

. Gymnastique volontaire : Assemblée Générale le 27 juin 2016

. Club des Aînés « Plus Douce la Vie » : Invitation le dimanche 17 juillet 2016 à 12 h, concert apéritif salle communale

. Courrier envoyé à Mr Michel DAGBERT, Président du Conseil Départemental, pour solliciter l'assistance technique dans le cadre de la réalisation du Schéma Communal de défense extérieure contre l'incendie.

. Reçu courrier de Mme la Préfète, nous informant que le projet concernant la mise en accessibilité de la Mairie de l'Ecole et aménagement PMR du trajet Ecole-Mairie a été retenu pour un montant de 96 000 € HT, représentant 40% du coût total du projet (240 000 € HT)

. Reçu courrier de Mr CAPET en vue d'organiser un séminaire des conseillers municipaux des enfants de la 7<sup>ème</sup> circonscription à l'Assemblée Nationale pendant les vacances de la Toussaint. Une réunion avec les responsables jeunesse et les adjoints en charge de la jeunesse aura lieu courant septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance